



Tours, le 26 février 2019

Madame, Monsieur,

Conformément aux statuts, nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Cinémas du Centre qui se déroulera le :

**Jeudi 28 mars 2019**

**Cinéma Le Rio – Av. de la Chaussée de César - 18 400 St Florent sur Cher**

**Ordre du jour :**

- Présentation du rapport moral 2018
- Présentation du rapport financier 2018
- Présentation du rapport d'activité 2018
- Votes
- Election du Conseil d'Administration
- Discussion/Echange :
  - formation digitale (réseaux sociaux) mise en place par le CNC pour la petite et moyenne exploitation en partenariat avec le SCARE et l'AFCAE
  - point médiateur : bilan de la médiatrice jeune public après 3 mois d'activités et perspectives d'élargissement du dispositif
  - questions diverses

**Déroulement de la journée :**

09h45 – Accueil  
10h00 – Assemblée Générale  
12h30 – Déjeuner  
14h00 – Projection  
16h00 – Projection

**Vous trouverez ci-après un bulletin de participation à nous retourner pour le lundi 18 mars.**

Si vous ne pouvez assister à cette réunion, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le pouvoir complété et signé afin de nous assurer que le quorum puisse être atteint.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons nos plus cordiales salutations.

Benoit Piederrière  
Président de l'AC

## BULLETIN D'INSCRIPTION ASSEMBLEE GENERALE 2019

**NOM – Prénom du représentant du cinéma ou de l'association adhérent :**

.....

**SALLE :** ..... **VILLE :** .....

Assistera à l'Assemblée Générale<sup>(1)</sup> : OUI NON

Participera au déjeuner<sup>(1)</sup> : OUI NON

Nombre de personne : .....

*(1) Rayer la mention inutile*

**Pour des raisons d'organisations, merci de bien vouloir nous retourner votre inscription au plus tard pour le lundi 18 mars.**

### POUVOIR

Je soussigné(e).....

représentant le cinéma .....

donne pouvoir à <sup>(2)</sup> .....

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'Association des Cinémas du Centre qui se tiendra le jeudi 28 mars 2019 à St Florent sur Cher.

Signature

(2) Le pouvoir peut-être donné aux représentants de salles à jour de leur cotisation et présents le jour de l'AG. Contactez l'ACC pour connaître les salles présentes. Les pouvoirs ne peuvent être mis au nom des salariées de l'ACC.